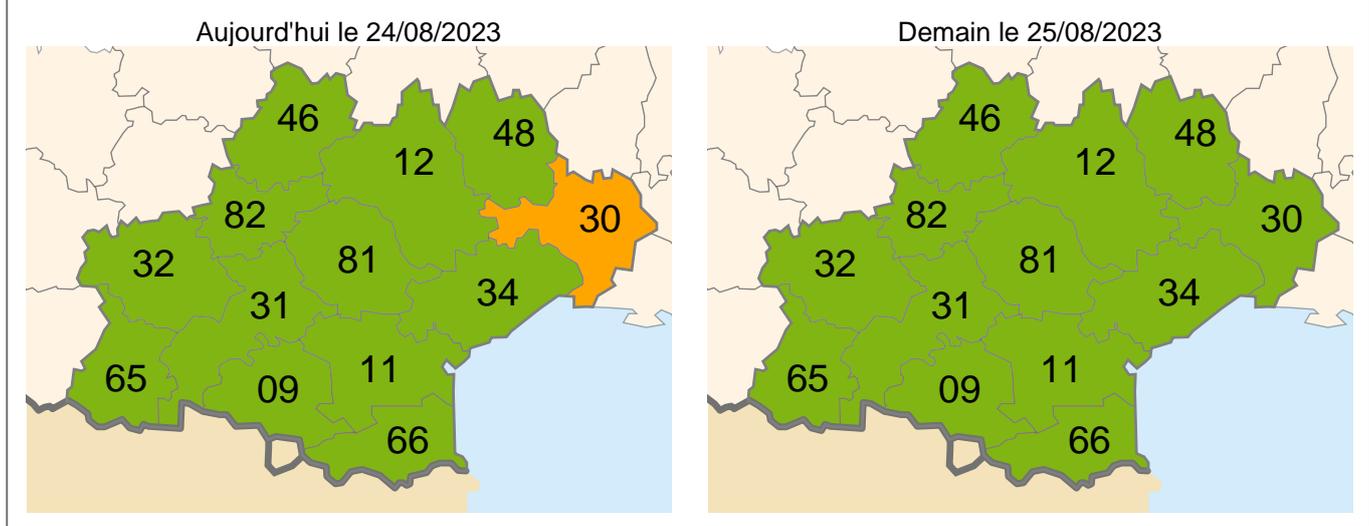


SITUATION


Aujourd'hui le 24/08/2023			Départements	Demain le 25/08/2023			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
				Ariège (9)			AP du 10/08/2017
				Aude (11)			AP du 20/07/2017
				Aveyron (12)			AP du 01/03/2018
				Gard (30)			AP du 20/07/2017
				Haute-Garonne (31)			AP du 26/10/2017
				Gers (32)			AP du 04/08/2017
				Hérault (34)			AP du 04/08/2017
				Lot (46)			AP du 06/09/2017
				Lozère (48)			AP du 19/07/2017
				Hautes-Pyrénées (65)			AP du 08/08/2017
				Pyrénées-Orientales (66)			AP du 20/07/2017
				Tarn (81)			AP du 07/09/2017
				Tarn-et-Garonne (82)			AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie constate actuellement, jeudi 24 août 2023, un épisode de pollution à l'ozone (O₃) sur la partie Est du département du Gard.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

L'épisode de pollution à l'ozone se limite à la partie Est du département du Gard et est favorisé par le fort ensoleillement et des températures élevées.

ÉVOLUTION :

Les conditions météorologiques prévues dans les prochaines heures devraient permettre une amélioration rapide de la situation. Il n'est pas prévu de persistance de l'épisode pour la journée de demain, vendredi 25 août.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

<p>Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p>Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limitez-les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
<p>Population générale</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.</p>

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p>A la maison / au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
<p>Déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
<p>Industriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
 Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :
 06.85.52.83.44



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr
 ARS Occitanie
 Informations santé, AIR SANTÉ :
 05 61 77 94 44

